Image not found or type unknown

Un arrêt de Cassation non signé ni du Président, ni du greffier et ni du Conseiller Rapporteur

Par **citoyen en France**, le **02/12/2019** à **14:30**

Bonjour à tous,

Je cherche à comprendre quelle est la valeur d'une décision de justice pénale non signée ?

J'ai reçu un arrêt de Cassation avec pourvoi partiel ne comportant aucune signature et attesté comme conforme à l'original par le grffier de Cassation.

Je lis régulièrement que la signature est une condition de validité de tous les actes juridiques et qu'en son absence la décision n'est pas exécutoire.

Votre avis d'expert ?

Un combat de citoyen.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés